NUMERO 38 DECEMBRE 2016

FOREST

Site Internet de la commune : www.forest-cis.fr
Site Internet de la ccpm : www.cc-paysdemormal.fr

Email : mairie@forest-cis.fr

De nouveaux cadrans et un support neuf pour la cloche

BULLETIN MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Cette année encore, notre pays a de nouveau été victime de terribles attentats qui ont fait de nombreuses victimes innocentes.

L'Etat d'Urgence a été ordonné et les communes ont dû se conformer aux prescriptions gouvernementales.

Ainsi, à Forest, les abords des bâtiments communaux ont été sécurisés. Un ***visiophone*** *a été installé à l'école pour contrôler l'identité des personnes. Le portail a été* ***motorisé*** *; les enseignants et le personnel communal peuvent ainsi, à tout moment, s'assurer de sa fermeture.*

Des mesures inhabituelles ont été prescrites afin que notre ***brocante*** *ne soit pas annulée. Les entrées matérialisées par des balles de paille, le contrôle des visiteurs par les agents d'une société de sécurité privée et la remise des clefs des véhicules ont été imposés. Ces contraintes ont compliqué la tâche des organisateurs mais elles ont été largement acceptées par les exposants, le public et notre population.*

La commune a aussi tenu ses engagements concernant la législation sur les personnes à ***mobilité réduite****. Un cheminement accessible aux fauteuils roulants a été créé dans la cour de l 'école. De même, une place de parking réservée a été construite près de la sacristie pour permettre le passage direct à l'église.*

Ces réalisations sont obligatoires, et en cas de refus, les amendes coûteraient bien plus que l'investissement.

L'année prochaine, l'échéancier retenu par les pouvoirs publics prévoit, à l'école, la création de toilettes adaptées .

Le support de la ***cloche****, dangereux car en mauvais état, a été remplacé. Des nouveaux* ***cadrans*** *horaires, qui s'illuminent dès la tombée de la nuit, ont été installés.*

Toutes ces réalisations ont été accomplies, cette année encore, sans ***aucune augmentation des taux d'imposition communaux****.*

Une excellente nouvelle pour tous nos internautes qui sont de plus en plus nombreux : la ***fibre optique*** *sera déployée sur toute la commune en 2018. Forest sera l'une des 3 premières collectivités desservies parmi les 53 de la CCPM .*

Enfin, ayons toujours à l'esprit qu'un ***seul employé*** *technique et quelques « contrats aidés » ont l'immense tâche d'entretenir notre village. Facilitons leur travail si nous voulons que les impôts demeurent raisonnables et que notre commune reste agréable à vivre.*

Pour terminer, je voudrais souhaiter à chacune et à chacun d'entre vous un ***Joyeux Noël*** *et une* ***Excellente Année 2017.***

Maurice Saniez - Maire de Forest

Les travaux à l'église

Depuis plusieurs années, la cloche ne se balançait plus à cause de son support en très mauvais état.
Une subvention au taux de 51% a été accordée par le Conseil Départemental sur ce projet.
Le Conseil en a profité pour remplacer les 4 cadrans dont les chiffres, au fil des années, étaient devenus illisibles.
De même, pour satisfaire à la législation actuelle sur les personnes à mobilité réduite, et suite à l'échéancier accepté par la commune, une place de stationnement pour « handicapés » a été créée près de la porte de la sacristie.
Le remplacement de 5 radians avait été effectué l'an passé.

Les restes de l'ancien beffroi
Le beffroi en très mauvais état présentait un réel danger. C'est pour cette raison que la cloche restait fixe.

… et à l'école

Des fenêtres et des portes ont été remplacées par les employés communaux à l'école maternelle, à la cantine et à la cuisine.
La grille donnant sur la cour de la maternelle a été motorisée et un visiophone a été installé.
Cette cour a été refaite en partie et un cheminement permettant le déplacement des personnes en situation de handicap a été créé.

Ces aménagements obligatoires permettent de satisfaire à la législation en vigueur concernant « les personnes à mobilité réduite » et celle relative « à l'état d'urgence ».

L'an prochain, un sanitaire spécial devra être fonctionnel.
Le Conseil Municipal a également décidé de procéder au remplacement des fenêtres et de la porte des classes primaires. Un devis a été établi par l'entreprise CAPPELIEZ de Forest. Une subvention auprès du Conseil Départemental a été sollicitée. Le député, Christian BATAILLE, a accordé une subvention de 10 000 € au titre de sa réserve parlementaire.

Informations diverses

1. <u>Secrétariat de mairie</u> : Tél. 03 27 77 41 04 ou 09 51 97 41 04 - Fax 09 56 97 41 04.
- Secrétaire : Melle Hélène SERET.
- Ouverture du secrétariat : lundi après-midi de 13 à 17 h ; mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 à 12 h et de 13 à 17 h (mercredi 16 h) ; le samedi matin de 9 à 12 h (sur rendez-vous).
- Services techniques : M. Dominique CATILLON - Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30 (vendredi 16 h 30) - mercredi : 8 h à 12 h.
- La mairie fermera le vendredi 23 décembre à 17 h. Réouverture le mardi 3 janvier à 9 h.

2. <u>Permanences de M. le Maire</u> :
- En principe, M. Saniez se rend en mairie dans la matinée et l'après-midi (sauf impossibilité : réunions). Pour obtenir un rendez-vous, téléphoner en mairie.

3. <u>Le complexe sportif</u> :
- Responsable : Laurence HENNEBERT.
- La commune met gratuitement à la disposition des Forésiens un complexe sportif qui se trouve rue de Richemont. Il se compose d'un terrain de football et d'un court de tennis. Le parking est ouvert le matin à 9 h et fermé le soir à 21 h (ou dès le coucher du soleil).
- Les joueurs doivent quitter ces lieux avant la tombée de la nuit et les laisser dans un état de propreté convenable.
- Les jeux de ballons sur la place ou dans les rues sont interdits.

4. <u>Activités diverses</u> :
- Marche : chaque mardi à 9 heures (rendez-vous sur la place).

5. <u>Sites Internet de la commune et de la communauté de communes (CCPM)</u> :
(photos, compte-rendu de conseils, histoire, livre de Forest, …)
- Commune : **www.forest-cis.fr** - email : *mairie@forest-cis.fr*
- CC du Pays de Mormal : **www.cc-paysdemormal.fr** - email : *contact@cc-quercitain.fr*

6. <u>Collecte des ordures ménagères</u> :
- Collecte : chaque mardi.
- Placez les bacs sur le trottoir, la poignée dirigée côté rue.
- Rentrez-les dès que possible (nuisances, dégradations, ...).

7. <u>Collecte des encombrants à domicile sur inscription</u> :
- Ramassage uniquement sur inscription au 03 27 45 89 42 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
- Une opératrice vous demandera le détail des déchets à évacuer et vous conseillera. Elle vous donnera la date de passage et un numéro d'inscription.
- *Ne seront pas pris en charge : les déchets industriels, les matériaux explosifs, radioactifs, anatomiques et infectieux, les peintures, les huiles, les pneumatiques, les gravats, les déchets verts, tous les déchets électriques et électroniques (lave linge, réfrigérateur...) et l'amiante.*

8. <u>Gendarmerie</u> : *cob.landrecies@gendarmerie.interieur.gouv.fr* **-** tél 17 ou 03 27 84 70 50
- Pour toute question ou problème, possibilité de joindre la gendarmerie de Landrecies ou de Bousies par email. Une réponse sera systématiquement donnée.

9. <u>Différents tarifs appliqués dans la commune</u> :
- Concessions au cimetière : 2 personnes 80 € - 4 personnes 130 € (+ 25 € droits d'enregistrement).
- Locations : tables 3 € - chaises 0.50 € - salle des fêtes (vin d'honneur mariages) 50 €.
- Divers : fax 0.50 € - photocopie noir et blanc 0.15 € - photocopie couleur 0.50 €.
- Sachets destinés à récupérer les déjections animales : disponibles gratuitement en mairie.

10. <u>Recensement de la population en 2017</u> :
- Le recensement de la population se fera du 19 janvier au 18 février.
- Agents recenseurs : Hélène SERET et Dominique CATILLON.
- Toutes les explications sont en pages 26 et 27.

REUNION DU 08 JANVIER 2016
****

Présents : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - BROXER Georges - HENNEBERT Laurence - FONTAINE Didier - DRUESNE Philippe - AZAMBRE Monique - BLOTTEAU René - VINCENT Marie-Louise - OBLED Jean-Marie - MOREAU Martine - SORIAUX Marie-Pierre - RAVERDY René - LEDIEU Thérèse - COQUELET Grégory.
Secrétaire de séance : COQUELET Grégory.
Date de la convocation : 04 janvier 2016.
Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

Renouvellement de l'accord local concernant la communauté de communes :
- Deux hypothèses s'offrent aux communes membres de la communauté de communes :
  . soit aucun accord local n'est trouvé, le Préfet appliquera strictement la loi et le C.G.C.T. décidant ainsi en lieu et place des conseils municipaux.
  . soit un accord amiable local est approuvé à une majorité qualifiée des 2/3 au moins des conseils municipaux des communes représentant la moitié de la population totale, ou de la moitié des conseils municipaux des communes.
- Le nouveau cadre législatif permet la reconduction à l'identique de l'accord local antérieur (69 sièges).
Cet accord était le fruit d'une large concertation : la proposition du groupe de travail tripartite (C.C.Q./ C.C.B./2.C.2.M.) n° 1 (gouvernance), portant l'effectif du conseil à 69 sièges avait été présentée lors du comité de pilotage de la fusion du 24 avril 2013 à Landrecies et de l'assemblée générale des délégués du 15 mai 2013 à Maroilles.
- Dans ces conditions, le bureau communautaire - réuni le 2 décembre 2015 - propose aux Conseils Municipaux de la C.C.P.M. d'approuver la composition du Conseil Communautaire suivante et de confirmer de la sorte la composition antérieure.
- Après délibération, le Conseil Municipal approuve la composition du Conseil Communautaire suivante et confirme de la sorte la composition antérieure.

REUNION DU 22 MARS 2016
****

Présents : SANIEZ Maurice - HENNEBERT Laurence - LEDIEU Thérèse - FONTAINE Didier - DRUESNE Philippe - BLOTTEAU René - VINCENT Marie-Louise - OBLED Jean-Marie - MOREAU Martine - SORIAUX Marie-Pierre - RAVERDY René - COQUELET Grégory.
Absents et excusés : BROXER Georges (a donné procuration à VINCENT Marie-Louise) - DUBOIS Denis (a donné procuration à SANIEZ Maurice) - AZAMBRE Monique.
Secrétaire de séance : DRUESNE Philippe.
Date de la convocation : 16 mars 2016.
Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. Protection et mise en valeur de l'environnement / éclairage public d'efficacité énergétique et d'efficience environnementale / transfert de compétence :
- A ce jour, la compétence éclairage public de la C.C.P.M. est définie comme suit : « Eclairage public non lié à la mise en valeur de lieux publics, excluant tout matériel de type décoratif (entretien, investissement, fonctionnement) ».
- Cette compétence est classée en compétence facultative dans les statuts de la C.C.P.M. : la question de la restitution ou de son maintien avec extension devait être tranchée avant le 31/12/2015.
- Le maintien et l'extension sont envisagés au titre du groupe de compétences optionnelles « protection et mise en valeur de l'environnement ».
- Après délibération, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal désapprouve le transfert « éclairage public de la voie publique (hors enfouissement) non ornemental, en ce qu'il est appelé à satisfaire dans sa globalité aux exigences d'efficacité énergétique et d'efficience environnementale ».

2. Transfert de la compétence « création et entretien des infrastructures de recharges des véhicules électriques et hybrides » :
- La compétence relative au déploiement de bornes de recharges en espace public est confiée par la loi aux communes. La Communauté de Communes du Pays de Mormal souhaite prendre la compétence pour la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharges nécessaires à l'utilisation de véhicules électriques et hybrides rechargeables dans le but d'élaborer un projet de déploiement cohérent et pertinent pour le territoire.
- La Communauté de Communes du Pays de Mormal souhaite s'engager dans le déploiement de 4 bornes pour l'horizon 2016 pour un budget prévisionnel de 28 000 € HT avant marché, se répartissant à hauteur de 14 000 € de subvention auprès de l'ADEME (soit 50%) de 8 400 € auprès du Conseil Régional (soit 30%)

et un solde de 5 600 € financé par la Communauté de Communes.
- Les coûts de maintenance et d'entretien annuels supportés par la Communauté de Communes sont de l'ordre de 5 760 euros.
- Après délibération, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal approuve ce transfert.

3. <u>Transfert de la compétence S.A.G.E.</u> :
- Les S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sont des outils de planification de la gestion de la ressource en eau, sur un territoire hydrographique cohérent.
- Les S.A.G.E. fixent des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.
- Les enjeux liés au S.A.G.E.de l'Escaut ont été définis au lancement de la procédure :
. la gestion et la protection des ressources en eau souterraine et superficielle (quantité et qualité).
. la protection des milieux naturels (zones humides, cours d'eau...).
. la promotion et le développement du transport fluvial et du tourisme durable.
. les enjeux liés aux autres usages de l'eau : activités de sport et de loisirs, piscicultures,...
. la prise en compte des problématiques transfrontalières et inter-S.A.G.E.
. la sensibilisation à la découverte et la connaissance des milieux aquatiques.
- Le S.A.G.E. traite de toutes les problématiques liées à l'eau (assainissement, eau potable,...), pas uniquement les inondations qui ne sont qu'une petite partie du S.A.G.E.
- <u>Le Syndicat mixte a 5 missions principales</u> :
. Structure porteuse de l'élaboration et de la mise en œuvre du S.A.G.E. de l'Escaut.
. Coordination des actions sur le bassin versant et conseil auprès des intercommunalités et des communes.
. Maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement et de gestion des eaux, relevant de la solidarité de bassin et pour les opérations d'amélioration des connaissances.
. Coopération inter-S.A.G.E.
. Coopération transfrontalière.
- Après délibération, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal approuve :
. le transfert (en concordance avec la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2015) à la Communauté de Communes du Pays de Mormal de la compétence dénommée **« Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) »** au titre du groupe de compétences optionnelles « protection et mise en valeur de l'environnement »,
. l'adhésion de la C.C.P.M. au Syndicat mixte de l'Escaut,
. confirme le portage du S.A.G.E. de la Sambre par le P.N.R.A.

4. <u>Groupe de compétences "aménagement de l'espace" / modification statutaire</u> :
- Dans les statuts de l'ex 2C2M figurait la compétence suivante :
« aménagement et développement rural : espaces commerciaux et professionnels permettant la structuration et la valorisation des filières agricoles et des produits locaux /aménagement concerté concourant à la qualité des paysages et à la rénovation du patrimoine ancien bâti ».
- Le groupe de compétences « aménagement de l'espace » doit en principe comprendre des compétences liées à l'existence de documents de planification (Plan Locaux d'Urbanisme) ou d'opérations d'aménagements (ZAC) ; la rédaction de cette compétence n'est donc guère appropriée et ne peut se traduire que difficilement en termes opérationnels. Le Conseil Communautaire a proposé que cette compétence ne soit pas mentionnée dans les statuts définitifs de la C .C.P.M. qui seront arrêtés courant 2016.
- Après délibération, le Conseil Municipal approuve la décision du Conseil Communautaire.

5. <u>Prévisions budgétaires</u> :
- Plateau ralentisseur face aux ateliers municipaux : 23 408 € H.T
- Frais d'études plateau ralentisseur : 2 890 € H.T
- Place de parking devant l'église (accessibilité aux personnes à mobilité réduite) : 12 839 € H.T
- Cour de l'école : mise aux normes et remise à niveau de la cour : 7 264 € H.T
- Echafaudage, tronçonneuse, débroussailleuse : 4 000 €.
- Remplacement de deux fenêtres à la cantine par les employés communaux : 1 500 €.
- Remplacement de trois fenêtres à la salle des fêtes par les établissements Cappeliez : 6 500 €.

6. <u>Compteur GRDF Gaspard</u> :
- Dans les prochaines années, l'ensemble des compteurs de gaz naturel va être remplacé par des compteurs communicants (Gazpar).
- <u>Plusieurs avantages</u> :
. Ceux-ci devraient permettre une facturation plus précise car basée sur des relevés plus fréquents.

. Ils donneront également la possibilité de suivre la consommation d'énergie pour mieux la maîtriser.
- Les informations seront transmises par radio à un concentrateur qui sera en principe installé à l'intérieur du clocher de l'église. Une convention sera signée entre la commune et GRDF.
- Les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition de GRDF et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention.

7. <u>Voyage scolaire</u> :
- Le voyage scolaire de fin d'année se déroulera à Dunkerque (plage et musée portuaire). Trois devis ont été demandés :
. Les autocars du Cambrésis : 685 €
. Livenais voyage : 755 €
. Les cars verts : 720 €
- Le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais de transport et choisit la société "les autocars du Cambrésis".

REUNION DU 07 AVRIL 2016
****

<u>Présents</u> : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - BROXER Georges - HENNEBERT Laurence - FONTAINE Didier - BLOTTEAU René - AZAMBRE Monique - DRUESNE Philippe - LEDIEU Thérèse - OBLED Jean-Marie - RAVERDY René.
<u>Absents et excusés</u> : VINCENT Marie-Louise (a donné procuration à BROXER Georges) - SORIAUX Marie-Pierre - COQUELET Grégory - MOREAU Martine.
<u>Secrétaire de séance</u> : OBLED Jean-Marie.
<u>Date de la convocation</u> : 31 mars 2016.
Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. <u>Compte administratif 2015 : résultats de l'exercice 2015</u> :

FONCTIONNEMENT		
Résultat final fonctionnement 2015	**Dépenses**	**Recettes**
	287 647.51 €	365 434.15 €
	Excédent de fonctionnement : + 77 786.64 €	
INVESTISSEMENT		
Résultat final investissement 2015	**Dépenses**	**Recettes**
	110 636.73 €	63 313.75 €
	Déficit d'investissement : - 47 322.98€	

- A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2015.

2. <u>Compte de gestion 2015 de M. le Percepteur</u> :
- Il est conforme au compte administratif.
- A l'unanimité, le compte de gestion 2015 est voté.

3. <u>Budget Primitif 2016</u> :

En fonctionnement, il est prévu :

	2015	**2016**
Service Incendie et Secours	14 662 €	14 382 €
Cotisation syndicale SIAN-SIDEN	11 000 €	10 890 €
Fournitures école	2 000 €	2 000 €
Rythmes scolaires	22 000 €	5 075 €
Parc Naturel Régional	644 €	640 €

En investissement, il est prévu :

	Prix H.T	Prix T.T.C	Subvention	T.V.A récupérable (15.761 %)	Reste à charge
Débroussailleuse	500 €	600 €		82 €	518 €
Echafaudage	667 €	800 €		109 €	691 €
Tronçonneuse	250 €	300 €		41 €	259 €
Electrification de la cloche de l'église et pose de quatre cadrans	17 987 €	21 584 €	9 173 € (51 %)	2 939 €	9 472 €
Plateau ralentisseur face aux ateliers municipaux	23 408 €	28 089 €	18 283 € (obtenue)	3 824 €	5 982 €
Place de parking et rampe d'accès à l'église	12 839 €	15 406 €		2 098 €	13 308 €
Cour de l'école : mise aux normes et remise à niveau	7 264 €	8 717 €		1 187 €	7 530 €
Frais d'études	2 980 €	3 576 €			3 576 €
Remplacement de 3 fenêtres à la salle des fêtes par Ets Cappeliez	5 491 €	6 589 €		897 €	5 692 €
Remplacement de 2 fenêtres à la cantine	500 €	600 €		82 €	518 €
Reliure Etat Civil	833 €	1 000 €		136 €	864 €

<u>Pour information : les projets suivants ne sont pas retenus faute de subventions</u>

	Prix H.T	Prix T.T.C	Subvention	T.V.A récupérable (15.761 %)	Reste à charge
Plateau sportif	83 333 €	100 000 €	45 000 € (75 % de 60 000 €)	13 615 €	41 385 €
Frais d'études plateau sportif	6 500 € 4 845 €	7 800 € 5 814 €	Aucune subvention de peut être accor-	1 062 €	6 738 €
Salle des fêtes	20 994 €	25 192 €		3 430 €	21 763 €

<u>Résumé</u>

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	**Recettes**
Crédits de fonctionnement votés	423 211	360 115
Résultat de fonctionnement reporté		255 543.45
Total section de fonctionnement	423 211	615 658.45
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	**Recettes**
Crédits d'investissement votés	196 354.72	173 835.92
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		22 518.88
Total section d'investissement	196 354.72	196 354.72

- A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal votent le budget primitif 2016.

4. <u>Fixation des 3 taux d'imposition</u> :
- Taux actuels :
  . taux de la taxe d'habitation 12.91 %.
  . taux du foncier bâti 16.00 %.
  . taux du foncier non bâti 41.42 %.
- A l'unanimité, le Conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition.

5. <u>Subventions diverses</u> :
- Coopérative scolaire : œufs de Pâques : 150 €.
- Les Anciens Combattants de Bousies : 50 €.
- L'Harmonie Municipale de Bousies : 40 €.
- A l'unanimité, le Conseil vote ces subventions.

6. <u>Subvention voyage scolaire</u> :
- La commune octroie une aide de 30 € lorsqu'un enfant de Forest participe à une classe de neige ou à un voyage scolaire. Chaque élève ne peut prétendre à cette aide qu'une seule fois dans sa scolarité.
- Deux demandes ont été faites : Chloé LEMORT (voyage en Espagne) et Noah LEPLAT (classe de neige).
- Après délibération, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide qu'une subvention de 30 € sera accordée à chaque famille.

7. <u>Recrutements en contrats aidés (35 heures)</u> :
- M. Jean-Philippe BARRE termine son contrat d'avenir le 14 mai 2016.
- Mme Sandrine GROCHLA termine le sien le 30 septembre 2016.
- Il convient donc de les remplacer.
- Après délibération, le Conseil Municipal décide de recruter en « contrat unique d'insertion » : Jocelyne KLUR en mai 2016, Jean-Michel BRIATTE en juin 2016 et Cindy MOREAU en octobre 2016.

8. <u>Nouveau régime indemnitaire</u> :
- L'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) est remplacée par un nouveau régime indemnitaire composé de deux parties :
  . I.F.S.E (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) valorise l'exercice des fonctions.
  . CIA (Complément indemnitaire annuel) est lié à la manière de servir, le sens du service public.
- Le Conseil Municipal décide d'attribuer à M. Dominique CATILLON et Melle Hélène SERET l'I.F.S.E. qui sera versée mensuellement.

9. <u>Droits de chasse</u> :
- Les droits de chasse des terres communales (16,0343 ha) sont laissés à l'année à la société communale de chasse au prix de 4,57 €uros l'hectare.
- En 2015 : 16,0343 ha x 4,57 € = 73.27 €uros.
- Après délibération, le Conseil renouvelle cette mise à disposition annuelle pour l'année 2016 : 16,0343 ha x 4,57 € = 73.27 €uros.

10. <u>Installation d'un plateau ralentisseur en face de l'école (CD 98)</u> :
- Cinq entrepreneurs ont été contactés.
- Une subvention a été obtenue et encaissée : 18 283 €.
- La date limite de réception des offres est fixée au vendredi 22 Avril 2016 à 11h00 en Mairie.
- Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

11. <u>Travaux réalisés par les employés communaux depuis quelques années</u> :
- Remplacement de 32 fenêtres, 5 portes extérieures, 4 portes intérieures et 1 porte coupe-feu.

12. <u>Photocopies</u> :
- La société Reprothèque nous informe que le nombre de photocopies effectuées par le photocopieur situé à l'école est impressionnant : 39 651 pour l'année 2015 (30 enfants scolarisés en moyenne au cours de l'année 2015).
- La société considère que le photocopieur de l'école n'est pas adapté à un volume de photocopies aussi important et qu'il y aurait lieu de le remplacer.
- Le Conseil demande à Mme HENNEBERT de se rapprocher de la directrice de l'école pour examiner la situation.

13. <u>Dissolution du C.C.A.S</u> :
- Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les administrateurs du C.C.A.S ont demandé à l'unanimité sa dissolution.
- La Loi du 7 août 2015 (loi NOTRE) permet la dissolution des CCAS pour les communes de moins de 1500 habitants.
- Désormais, lorsqu'une commune a dissous son CCAS, elle est autorisée à exercer directement les compétences. Elle peut aussi transférer, de plein droit ou de manière volontaire, tout ou partie des compétences au centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont elle est membre.
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal, décide :
. de dissoudre le CCAS à la date du 1er juillet 2016 sous réserve que les documents administratifs et comptables le permettent. Dans cette hypothèse, la dissolution effective se ferait au 31 décembre 2016.
. que la commune exercera directement les compétences anciennes du CCAS
. de transférer les biens du CCAS à la commune (terres et autres biens)
. de créer une commission communale d'action sociale au sein du Conseil Municipal qui comprendra des élus et des membres extérieurs au Conseil.

14. <u>Election des membres du Conseil à la commission communale d'action sociale</u> :
- Sont élus à l'unanimité : Denis DUBOIS - Jean-Marie OBLED - Philippe DRUESNE - Didier FONTAINE - René BLOTTEAU - Thérèse LEDIEU - Marie-Pierre SORIAUX.

15. <u>Désignation des membres extérieurs à la commission communale d'action sociale</u> :
- Monsieur le Maire, par arrêté municipal désignera les membres suivants : Patrice BARRÉ - René RAVERDY- Grégory COQUELET - Régis CAUDMONT - Emile DUPONT - Daniel DEFINANCE - Jacques VINCENT.

REUNION DU 27 MAI 2016
****

<u>Présents</u> : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - HENNEBERT Laurence - FONTAINE Didier - BLOTTEAU René - AZAMBRE Monique - VINCENT Marie-Louise - OBLED Jean-Marie - RAVERDY René - SORIAUX Marie-Pierre - MOREAU Martine.
<u>Absents et excusés</u> : BROXER Georges (a donné procuration à DUBOIS Denis) - LEDIEU Thérèse (a donné procuration à SANIEZ Maurice) - DRUESNE Philippe (a donné procuration à OBLED Jean-Marie) - COQUELET Grégory.
<u>Secrétaire de séance</u> : AZAMBRE Monique.
<u>Date de la convocation</u> : 23 mai 2016.
Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. <u>Désignation de 5 membres nommés par le Conseil Municipal pour siéger au bureau de l'A.F.R (3 titulaires et 2 suppléants)</u> :
- <u>Sont candidats titulaires</u> : OBLED Jean-Marie - DRUESNE Philippe - HENNIAUX Guillaume.
- <u>Sont candidats suppléants</u> : RAVERDY René - DRUESNE Alain.
- Le vote donne les résultats suivants : votants : 14 - suffrages exprimés : 14 - majorité absolue : 8.
- Ont obtenu :
. <u>Candidats titulaires</u> : OBLED Jean-Marie (14 voix), DRUESNE Philippe (14 voix), HENNIAUX Guillaume (14 voix).
. <u>Candidats suppléants</u> : RAVERDY René (14 voix), DRUESNE Alain, (14 voix).
- Messieurs OBLED Jean-Marie, DRUESNE Philippe et HENNIAUX Guillaume sont élus membres titulaires pour siéger au bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Forest en Cambrésis.
- Messieurs RAVERDY René et DRUESNE Alain sont élus membres suppléants pour siéger au bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Forest-en-Cambrésis.

2. <u>Installation d'un plateau ralentisseur en face de l'école (CD 98)</u> :
- Trois entreprises ont répondu à l'offre :

	Montant HT tranche ferme	Montant HT tranche conditionnelle 1	Montant HT tranche conditionnelle 2	TOTAL
Bertrand Roty	17 832.80 €	12 569.50 €	6 811.90 €	37 214.20 €
Eiffage	20 396.80 €	13 266.90 €	8 333.40 €	41 997.10 €
Descamps T.P	17 750.00 €	12 458.00 €	6 817.00 €	37 025.00 €

- Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale que l'entreprise Descamps TP a remis la meilleure offre.
- Cette dernière est retenue à l'unanimité pour réaliser le plateau ralentisseur en face de l'école.

3. <u>Frais de scolarité demandés par la ville de Le Cateau-Cambrésis</u> :
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de Le Cateau demande une participation financière annuelle de 1 690.86 € (845.43 € par enfant) pour la scolarisation de deux élèves en classe maternelle dans sa commune.
- Il invoque l'article R 212-21 du code de l'école qui indique que *" la commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants dans une autre commune quand un frère (ou une sœur) de l'enfant est inscrit la même année scolaire dans une école maternelle ou une classe élémentaire de la commune d'accueil ".*
- Notre collectivité ne réclame aucune participation aux communes ayant des élèves inscrits dans notre école. En contrepartie, la commune ne participe pas aux frais de scolarité d'élèves Forésiens inscrits dans une autre école.
- Un document attestant ce refus de prise en charge est automatiquement remis à la commune d'accueil par l'intermédiaire des parents.
- M. le Maire de Forest s'étonne de ne pas avoir été informé de ce revirement lors de l'inscription du premier enfant de la fratrie.
- M. le Maire de Le Cateau a donc inscrit des élèves de Forest en toute connaissance de cause, sachant que la commune ne participerait pas aux frais de scolarisation. Il fallait refuser l'inscription. Cela n'a pas été fait.
- Actuellement un enfant de Croix-Caluyau et un enfant de **Le Cateau** sont scolarisés à Forest sans participation financière de la commune d'origine.
- Le Conseil Municipal maintient sa position et rappelle que notre collectivité :
. met un point d'honneur à entretenir une école (cantine, activités périscolaires, garderie, accueil dès deux ans, ...).
. n'a jamais demandé de participation pour la scolarisation d'un élève extérieur.
. ne participe pas aux frais de scolarisation d'un élève Forésien dans une autre école.
La commune de Forest a toujours entretenu d'excellentes relations avec les communes voisines et s'étonne fortement de cette décision prise par la commune de Le Cateau.

4. <u>Recensement de la population</u> :
- Une enquête de recensement se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017 dans la commune.
- Il convient donc de désigner un coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur privilégié de l'INSEE durant toute la campagne de recensement ainsi qu'un agent recenseur qui aura en charge l'enquête de recensement.
- Monsieur Dominique CATILLON est proposé pour assurer les fonctions de coordonnateur communal et Mademoiselle Hélène SERET pour effectuer l'enquête de recensement.
- Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de désigner Monsieur Dominique CATILLON en tant que coordonnateur communal et Mademoiselle Hélène SERET en tant qu'agent recenseur.

5. <u>Terre du C.C.A.S. : changement de locataire</u> :
- Monsieur Bernard PRUVOT cesse d'exploiter la parcelle suivante ZB 9 Chemin de Forest (Le Pommereuil) pour une superficie de 1ha78a10ca.
- Il souhaite transmettre cette terre à son fils Matthieu PRUVOT.
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. Matthieu PRUVOT à exploiter cette parcelle pour une superficie totale de 1ha78a10a.
- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail qui sera établi par l'étude de Maître CARLIER à Le Cateau.
- Les frais relatifs à ce changement seront intégralement supportés par le preneur.

6. <u>Aide sociale</u> :
- Le Conseil Municipal décide d'octroyer une aide de 300 € pour une personne en difficulté qui restaure une vieille habitation.

7. <u>Diagnostic accessibilité des établissements recevant du public</u> :
- Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une étude de mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics communaux a eu lieu en février 2014.
- Le cabinet « Accesmetrie » a présenté le 14 novembre 2014 au Conseil Municipal le diagnostic accessibilité réalisé sur les différents bâtiments communaux et la voirie.

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal valide les conclusions de l'étude et demande une dérogation pour les travaux concernant la salle des fêtes.

8. <u>Recrutement d'une personne en emploi aidé</u> :
- Le Conseil décide de recruter M. Jean-Marie STEEN en contrat unique d'insertion (CUI) pour une période de 12 mois à raison de 20 heures par semaine, en tant qu'agent technique polyvalent.
- L'état subventionne ce poste à hauteur de 80 %.

REUNION DU 2 AOUT 2016
****

<u>Présents</u> : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - BROXER Georges - HENNEBERT Laurence - FONTAINE Didier - BLOTTEAU René - AZAMBRE Monique - VINCENT Marie-Louise - OBLED Jean-Marie - DRUESNE Philippe - LEDIEU Thérèse - RAVERDY René - SORIAUX Marie-Pierre - MOREAU Martine - COQUELET Grégory.
<u>Absent et excusé</u> : aucun.
<u>Secrétaire de séance</u> : AZAMBRE Monique.
<u>Date de la convocation</u> : 27 juillet 2016.
<u>Date d'affichage</u> : 03 août 2016.
Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

<u>Demande de subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (A.D.V.B)</u> :
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de changer les fenêtres de l'école primaire et la porte d'entrée.
- Le Département propose un cofinancement aux communes de moins de 5 000 habitants pour leurs projets d'investissement d'aménagement, d'entretien, de rénovation, de sécurité et d'accessibilité sur le patrimoine public de la commune. Le taux de subvention se situe entre 30 et 50% selon la richesse de la commune.
- Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le devis dressé par l'entreprise Cappeliez de Forest en vue de l'octroi d'une subvention départementale qui s'élève à 23 518.50 € HT (28 222.20 € TTC).
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
. décide le changement des fenêtres et la porte d'entrée de l'école primaire.
. approuve le devis présenté par l'entreprise Cappeliez.
. sollicite l'attribution d'une subvention au titre de " l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs" au taux de 50 % soit 11 759.25 €.

REUNION DU 30 AOUT 2016
****

<u>Présents</u> : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - BROXER Georges - HENNEBERT Laurence - FONTAINE Didier - BLOTTEAU René - AZAMBRE Monique - LEDIEU Thérèse - RAVERDY René - SORIAUX Marie-Pierre - MOREAU Martine - COQUELET Grégory.
<u>Absents et excusés</u> : DRUESNE Philippe - VINCENT Marie-Louise - OBLED Jean-Marie.
<u>Secrétaire de séance</u> : RAVERDY René.
<u>Date de la convocation</u> : 23 août 2016.
<u>Date d'affichage</u> : 31 août 2016.
Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. <u>Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République / mises en conformité des statuts : aires d'accueil des gens du voyage et collecte et traitement des déchets</u> :
- A l'unanimité, le Conseil décide :
. d'approuver le transfert à titre obligatoire à la C.C.P.M. au 1er janvier 2017 de la compétence «aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage»,
. d'approuver cette inscription au titre des compétences obligatoires de la C.C.P.M.

2. <u>Indemnité du Receveur Municipal</u> :
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, vote l'indemnité de conseil allouée à M. le Percepteur de Le Quesnoy au taux de 100%.

3. <u>Recrutement de trois personnes en emploi aidé</u> :
- Le Conseil décide de recruter Mme Cindy MOREAU et Mme Sophie LIONNE en « contrat unique d'insertion » (CUI) pour une période de 12 mois à raison de 20 heures par semaine, en tant qu'agent d'entretien polyvalent et Mme Valérie DELGEHIER en tant qu'assistante maternelle.
- L'état subventionne ces postes à hauteur de 70 %.

4. <u>Approbation de l'évaluation des transferts de charges sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts du 6 juillet 2016</u> :
- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que durant l'année 2015, la CCPM a décidé de procéder à des transferts de compétences et à des déclarations d'intérêt communautaire ; elle a également décidé de procéder à la restitution d'une action relevant de sa compétence action sociale d'intérêt communautaire.
- A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent les différentes évaluations proposées par la C.L.E.C.T. dans son rapport adopté lors de sa séance du 6 juillet 2016.

5. <u>Brocante du 11 septembre 2016</u> :
- A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident le maintien de la brocante et demandent à Monsieur le Maire de prendre un arrêté autorisant celle-ci.

6. <u>Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire</u> :
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de changer les fenêtres des deux classes et la porte d'entrée de l'école primaire.
- Il soumet aux membres du Conseil Municipal le devis dressé par l'entreprise Cappeliez de Forest qui s'élève à 23 518.50 € HT (28 222.20 € TTC).
- Il propose à l'assemblée communale de solliciter M. le Député Christian BATAILLE dans le but d'obtenir une subvention au titre de la réserve parlementaire.
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
  . décide le changement des fenêtres et la porte d'entrée de l'école primaire.
  . approuve le devis présenté par l'entreprise CAPPELIEZ.
  . sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la réserve parlementaire.

7. <u>Mise en place du nouveau régime indemnitaire (I.F.S.E)</u> :
- L'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) est remplacée par un nouveau régime indemnitaire composé de deux parties :
  . I.F.S.E (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) valorise l'exercice des fonctions.
  . CIA (Complément indemnitaire annuel) est lié à la manière de servir, le sens du service public.
- Le Conseil Municipal décide d'attribuer à Melle SERET Hélène l'I.F.S.E. qui sera versée mensuellement.

REUNION DU 07 DECEMBRE 2016
****

<u>Présents</u> : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - BROXER Georges - HENNEBERT Laurence - FONTAINE Didier - BLOTTEAU René - AZAMBRE Monique - LEDIEU Thérèse - RAVERDY René - SORIAUX Marie-Pierre - COQUELET Grégory - VINCENT Marie-Louise - OBLED Jean-Marie.
<u>Absents et excusés</u> : DRUESNE Philippe - MOREAU Martine -
<u>Secrétaire de séance</u> : BLOTTEAU René.
<u>Date de la convocation</u> : 24 novembre 2016.
<u>Date d'affichage</u> : 08 décembre 2016.
Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. <u>Loi NOTRe de 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République</u> :
- A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le nouveau groupe de compétences concernant les actions de développement économique.

2. **<u>C.C.P.M : extension de la compétence relative à l'électrification rurale</u>** :
- A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent le transfert de la compétence « électrification rurale » à l'ensemble du territoire communautaire au 1er janvier 2017.

3. <u>Adhésion de la C.C.P.M au Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain du Hainaut-Cambrésis</u> :
- M. le Maire informe le Conseil Municipal que, pour renforcer leurs coopérations dans un objectif de construction d'un espace de solidarité et de développement métropolitain, plusieurs communautés d'agglomérations et de communautés de communes ont décidé de se regrouper au sein d'un syndicat mixte.
- Le Conseil Municipal est favorable à ce regroupement.

4. <u>Repas des aînés</u> :
- Il s'est déroulé le dimanche 13 novembre à l'Auberge des Crêtes Rouges (71 participants).
- Le repas revient à 3574 € (soit 50 € par personne).
- Détail : boissons (768 €) – divers (534 €) – repas (32 € x 71 = 2272 €).

5. <u>Distribution des colis communaux</u> :
- La distribution se fera le vendredi 23 décembre à 14 heures.

6. <u>Avenant à la convention « Actes »</u> :
- A partir de 2017, les collectivités ont l'obligation de dématérialiser les budgets et les décisions modificatives à partir du logiciel Totem (Totalisation et Enrichissement des Maquettes Budgétaires).
- Un avenant à la convention « Actes Réglementaires » doit être signé entre la commune et la Sous-Préfecture.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal demande à M. le Maire de signer cet avenant.

7. <u>Avis d'enquête publique - construction d'un élevage de volailles et épandage</u> :
- M. Vandaele a déposé un dossier en vue d'obtenir l'enregistrement d'un élevage de 40 000 volailles sur la commune de Vendegies-au-Bois. L'épandage des déjections se fera sur les communes de Croix, Forest, Solesmes et Vendegies.
- Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à ce projet.

8. <u>Fibre optique</u> :
- Le déploiement de la fibre numérique est prévu pour notre commune en 2018.

9. <u>Certificat d'urbanisme rue Jean Ethuin</u> :
- Le Conseil est informé qu'une demande de certificat d'urbanisme a été déposée par un propriétaire pour la construction de sept logements dans la rue Jean Ethuin. La DDTM étudie actuellement ce projet.

10. <u>Vente de la maison située sur la Place (ancienne imprimerie)</u> :
- L'Avesnoise (groupe gérant l'habitat social) met en vente le logement situé 5 rue de la Place. Un géomètre doit borner cette parcelle pour délimiter exactement les limites de propriété.

11. <u>Bilan financier</u> :
- M. Broxer a dressé un état des finances de la commune. Malgré une baisse des dotations de l'état, la situation est saine.

12. <u>Virements de crédits</u> :
- M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer quelques modifications budgétaires en fonctionnement et en investissement.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces virements.

Commande « Plantons le décor »

Coordonnée par Espaces Naturels Régionaux et relayée sur le territoire du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, l'opération « Plantons le décor » permet aux particuliers, aux communes et autres collectivités de se procurer des arbres et arbustes de notre région, mais aussi des arbres fruitiers, des plantes grimpantes, des mélanges fleuris et des graines de légumes régionaux.
Renseignements : 03.27.77.51.60
N'hésitez pas à planter des haies champêtres pour amener de la nature dans votre commune !
Les bons de commande sont disponibles en Mairie, à la Maison du Parc (Grange dîmière de Maroilles) ou téléchargeables **sur le site du Parc** : <u>www.parc-naturel-avesnois.fr</u> ou <u>www.plantonsledecor.fr</u>
Attention, les commandes doivent parvenir à la Maison du Parc avant le 10 février 2017.

Dates des élections en 2017

<u>Elections Présidentielles</u>	**<u>Elections législatives</u>**
1er tour : dimanche 23 avril	1er tour : dimanche 11 juin
2e tour : dimanche 7 mai	2e tour : dimanche 17 juin

Le 14 juillet

Barbecue, courses, châteaux gonflables, jeux de billons, de boules et la tombola : il y en avait pour tout le monde !

Une journée à Astérix

Tôt le matin, un bus complet de Forésiens prend la destination du « Village Gaulois ».
Grands et petits ont passé une agréable journée avec Astérix et ses amis.

La cérémonie des vœux 2016

Le Président de la Communauté de Communes, Guislain Cambier, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Landrecies, les Pompiers de Le Cateau et beaucoup d'élus des communes voisines étaient présents lors de la Cérémonie des Vœux. De nombreux Forésiens avaient également répondu à l'invitation.
Au cours de cette cérémonie, M. Daniel DEFINANCE s'est vu remettre la médaille d'argent du travail pour 20 années de service. Depuis septembre 1994, Daniel est chauffeur-livreur à la société SOCOLDIS à Boulogne et membre du CCAS et du Comité d'Animation depuis mars 2014.
La prochaine Cérémonie des Vœux aura lieu le samedi 7 janvier 2017 à 18 heures 30.

Un carnaval mémorable

Des carnavaleux dunkerquois sont venus à l'école. Ils ont encadré les petits Forésiens.
Une belle démonstration appréciée par les parents.
Le cortège est resté dans la cour à cause de l'état d'urgence.
Dommage ! Peut-être l'année prochaine...

Alessandro DIMEGLIO, 11 ans, a obtenu la médaille d'or dans la discipline du Horse Ball lors du Championnat de France « Club Poney Benjamin 4 ». Bravo et tous nos encouragements.

Cyril CATILLON (au centre) s'est encore distingué cette année :
- Victoire au championnat du Nord Ufolep à Féchain le 5 juin 2016
- Victoire à Thun St Amand le 14 août 2016
- Victoire à Preux-au-Bois le 20 août 2016

Toutes nos félicitations.

Accueillir le hérisson dans son jardin

Le hérisson contribue à éliminer bon nombre d'animaux considérés comme nuisibles, ce qui en fait un précieux ami des jardiniers.

Cependant, pas question d'adopter un hérisson : il s'agit d'une espèce protégée qu'il est donc interdit de capturer, de transporter, d'acheter ou de vendre. D'autant que, capturer un hérisson adulte, c'est risquer d'abandonner et de laisser mourir quelques orphelins !
De plus, le jardin qu'on lui offrirait risquerait fort de se révéler trop petit pour cet animal qui a besoin de plusieurs hectares pour subsister. La seule possibilité est d'attendre sa venue en rendant son jardin accueillant.
On peut l'observer à la tombée de la nuit, lorsqu'il part à la recherche de sa nourriture : perce-oreilles, mille-pattes, araignées, limaces, escargots, vers de terre….

Dès que la température descend sous les 10°C, le hérisson entre en hibernation. Il s'aménage un nid fait de mousse et de feuilles mortes à l'abri d'un tas de bois, d'une haie.
Il se réveillera de temps à autre, consommant les réserves de graisses accumulées durant la belle saison. Il se réveillera pour de bon vers le mois d'avril.

Quelques conseils pour rendre le jardin accueillant pour le hérisson :

- Pensez à ménager quelques ouvertures dans les clôtures ou les murs (un espace de 10 cm est suffisant).

- Pensez à laisser un tas de bois, de feuilles mortes, de foin ; ils seront fort appréciés.
- Renoncez à utiliser des produits chimiques.
- Laissez une planche de bois aux bords d'un fossé ou de votre mare, pour éviter les noyades.
- Ne dérangez jamais un hérisson durant son hibernation.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois – cour de l'abbaye 59550 Maroilles.
Tel : 03 27 77 51 60 - contact@parc-naturel-avesnois.fr.
Vous souhaitez en savoir plus sur les actions et missions du Parc : www.parc-naturel-avesnois.com
Photos : © PNRA et F Larrey
Texte : source Natagora

Pays de Mormal
Communauté de Communes

Déchetteries
Horaires d'hiver et d'été

→ Les horaires d'hiver

Du 2 novembre au 31 mars (fermetures les jours fériés)

BAVAY et LE QUESNOY	MATIN		APRES-MIDI	
Lundi	9h00	11h45	13h00	16h45
Mardi	9h00	11h45	13h00	16h45
Mercredi	9h00	11h45	13h00	16h45
Jeudi	9h00	11h45	13h00	16h45
Vendredi	9h00	11h45	13h00	16h45
Samedi	9h00	11h45	13h00	16h45
Dimanche	Fermé			

LANDRECIES	MATIN		APRES-MIDI	
Lundi	9h00	11h45	13h00	16h45
Mardi	Fermé		13h00	16h45
Mercredi	9h00	11h45	13h00	16h45
Jeudi	Fermé		Fermé	
Vendredi	9h00	11h45	13h00	16h45
Samedi	9h00	11h45	13h00	16h45
Dimanche	Fermé			

POIX DU NORD	MATIN		APRES-MIDI	
Lundi	9h00	11h45	13h00	16h45
Mardi	9h00	11h45	13h00	16h45
Mercredi	Fermé		Fermé	
Jeudi	9h00	11h45	13h00	16h45
Vendredi	9h00	11h45	13h00	16h45
Samedi	9h00	11h45	13h00	16h45
Dimanche	Fermé			

→ Les horaires d'été

Du 1er avril au 31 octobre (fermetures les jours fériés)

BAVAY et LE QUESNOY	MATIN		APRES-MIDI	
Lundi	9h00	11h45	14h00	17h45
Mardi	9h00	11h45	14h00	17h45
Mercredi	9h00	11h45	14h00	17h45
Jeudi	9h00	11h45	14h00	17h45
Vendredi	9h00	11h45	13h00	17h45
Samedi	9h00	11h45	13h00	17h45
Dimanche	Fermé			

LANDRECIES	MATIN		APRES-MIDI	
Lundi	9h00	11h45	14h00	17h45
Mardi	Fermé		14h00	17h45
Mercredi	9h00	11h45	14h00	17h45
Jeudi	Fermé		Fermé	
Vendredi	9h00	11h45	13h00	17h45
Samedi	9h00	11h45	13h00	17h45
Dimanche	Fermé			

POIX DU NORD	MATIN		APRES-MIDI	
Lundi	9h00	11h45	14h00	17h45
Mardi	9h00	11h45	Fermé	
Mercredi	Fermé		Fermé	
Jeudi	9h00	11h45	14h00	17h45
Vendredi	9h00	11h45	13h00	17h45
Samedi	9h00	11h45	13h00	17h45
Dimanche	Fermé			

La mise en place de la déchetterie répond principalement aux objectifs suivants :

- Economiser les matières premières en recyclant certains déchets tels que la ferraille, les huiles usagées, le verre, le carton...
- Favoriser le principe du tri par l'usager dans l'organisation générale du cycle d'élimination des ordures ménagères.
- Eviter la multiplication des dépôts sauvages sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Mormal.
- Permettre à la population d'évacuer les déchets qui ne sont pas pris en charge par la filière traditionnelle, dans de bonnes conditions.

Ce qu'il faut savoir...

1. <u>Destruction des nids de guêpes ou d'abeilles</u> :
Les pompiers n'effectuent plus cette tâche. S'il s'agit d'abeilles, on peut faire appel à un apiculteur qui s'en chargera gratuitement (par ex. M. Clothaire Clément de Neuvilly - 03.27.84.12.61 ou 06.84.87.12.06). Par contre, la destruction des essaims de guêpes sera réalisée par un professionnel et à votre charge (les pompiers pourront vous communiquer la liste des personnes habilitées).

2. <u>Ramassage des ordures ménagères</u> :
Il a lieu le mardi à partir de 8 heures (souvent, le camion ne passe pas avant midi), il est donc inutile de sortir les poubelles la veille. De même, il est recommandé de les rentrer rapidement pour des raisons de sécurité et de propreté du village.

3. <u>Feux domestiques</u> :
Quatre déchetteries gratuites (Landrecies, Poix-du-Nord, Le Quesnoy et Bavay) sont présentes sur le territoire intercommunal. Elles acceptent pratiquement toutes sortes de déchets (se renseigner sur le site internet de la CCPM ou en mairie). On ne devrait plus être confronté à des dépôts sauvages ou des feux à proximité des habitations (plus de 100 mètres). Les fumées incommodent le voisinage et sont néfastes pour les personnes atteintes d'asthme … mais aussi pour le linge qui sèche.
Certains agriculteurs acceptent que les particuliers brûlent des déchets verts sur des champs suffisamment éloignés du village et débarrassés de leurs récoltes à condition de rendre le terrain propre.
Les papiers, les cartons doivent être placés dans le bon compartiment de la poubelle. Ils seront revendus et recyclés (ne les brûlez jamais).
La destruction par le feu des matières plastiques et des polystyrènes est punie sévèrement.

4. <u>Bruit des tondeuses, des tronçonneuses le dimanche</u> :
Là aussi, c'est une question de bon sens ! Ces travaux ne doivent pas se faire le dimanche ou très exceptionnellement (s'il a fait mauvais temps ou si on n'a pas pu faire autrement).

5. <u>Fêtes du samedi soir</u> :
Prévenir les voisins adoucit la nuisance. Mais à partir de 22 h, c'est du tapage nocturne.

6. <u>Echardonnage</u> :
Les plantes nuisibles doivent être coupées avant leur floraison (début juillet).

7. <u>Elagage</u> :
Les haies ne doivent pas dépasser 0.50 mètre de l'axe, ne pas empiéter sur le domaine public et être maintenues à moins de 2 mètres de hauteur. La taille est annuelle.

8. <u>Stationnement des véhicules de plus de 3.5 tonnes</u> :
Pour des raisons de sécurité (le libre passage des piétons, la visibilité des riverains quittant leur domicile) et de protection des trottoirs (revêtement fragile, canalisations d'eau, de gaz et d'assainissement), le stationnement des « véhicules lourds » est interdit sur les trottoirs et la bande multi-usages de la Chaussée Brunehaut.
En cas de dégradations ou d'accident, les responsabilités seront obligatoirement recherchées.

9. <u>Jeux de ballon sur les places</u> :
La commune dispose d'un terrain de football et d'un court de tennis. Pour des raisons de sécurité, les jeux de ballon sont interdits sur les places de l'Eglise et de l'Abreuvoir.

10. <u>Jeux et mobilier urbain installés sur la place de l'Abreuvoir</u> :
Ces jeux sont à la disposition de tous. Ils ne doivent pas être détériorés : toute remise en état sera à la charge financière de son auteur.
De même, les jeunes enfants doivent être accompagnés. Ils restent sous l'entière responsabilité des parents.

11. <u>Affichage et publicité</u> :
Un arrêté d'affichage a été pris en date du 14 octobre 2011. Il interdit l'affichage sauvage, en particulier sur les panneaux de signalisation et les candélabres. Après autorisation municipale, il pourra être autorisé ponctuellement à condition de ne pas entraver la circulation des usagers de la route et des piétons. Il sera placé uniquement sur chevalet.

Rôle des Adjoints

1er Adjoint : Denis DUBOIS
Tél. 03 27 77 38 15
Travaux

- prévoir les travaux.
- organiser les appels d'offres.
- suivre leur déroulement.

Délégué Titulaire de la Communauté de Communes.
Délégué au Parc Naturel Régional.
Correspondant Défense.
Délégué Suppléant au SIDEC.

2e Adjoint : Georges BROXER
Tél. 09 54 66 30 51
Finances

- préparer le budget.
- préparer le compte administratif.
- gérer la ligne de trésorerie.
- négocier les éventuels emprunts.
- assister les administrés (à leur demande) lors de problèmes financiers et fiscaux.

Délégué Suppléant de la Communauté de Communes.
Délégué Suppléant au SIDEC.

3e Adjointe : Laurence HENNEBERT
Tél. 03 27 07 01 51
Animation – Ecole

1. animation :

- organiser des festivités : brocante, ducasse, 14 juillet, parcours du cœur, repas des aînés, voyages, …
- gérer le terrain de sports : ouverture au public, rencontres sportives.

2. école :

- suivre les rythmes scolaires.
- organiser la cantine scolaire.
- participer au Conseil d'Ecole.

Déléguée Titulaire au SIDEC.
Déléguée à Noréade (SIAN - SIDEN).

4e Adjointe : Thérèse LEDIEU
Tél. 03 27 77 47 06
Environnement

- haies et chardons.
- feux de jardin.
- propreté des rues et trottoirs.
- problèmes de voisinage.
- immeubles menaçant ruines.
- suivi du futur document d'urbanisme.

L'Adjointe interviendra directement auprès des intéressés (sans passer par la mairie).

Déléguée Titulaire au SIDEC.
Déléguée suppléante à Noréade (SIAN - SIDEN).

Après avoir visité les classes, le député Christian Bataille accorde une subvention de 10 000 € sur sa réserve parlementaire

Le Comité d'Animation Culturelle

****

Président : Saniez Maurice - **Vice-présidente :** Hennebert Laurence - **Secrétaire :** Vincent Marie -Louise - **Secrétaire-adjoint :** Fontaine Didier - **Trésorière :** Seret Hélène - **Trésorier-adjoint :** Coquelet Grégory.

Autres membres : Dubois Denis - Broxer Georges - Moreau Martine - Raverdy René - Azambre Monique - Blotteau René - Marin Jean-Maurice - Lardenois Pierre - Catillon Dominique - Moreau Nadine - Barré Patrice - Caudmont Régis - Definance Daniel.

Calendrier prévisionnel des manifestations en 2017

Samedi 7 janvier :	Cérémonie des vœux : 18 h 30 à la salle des fêtes. *Diaporama des photos prises cette année.* *Toute la population est invitée.*
Vendredi 10 février :	Spectacle « Chut, l'arbre » à 14 heures 30.
Dimanche 30 avril :	Parcours du cœur : départ à 9 heures 30.
Lundi 08 mai :	Commémoration de l'Armistice de 1945. avec les communes de Croix et de Bousies.
Samedi 17 juin :	24e Brocante enfants (emplacements gratuits).
Dimanche 18 juin :	Ducasse : attractions foraines.
Début juillet :	Voyage : destination à déterminer.
Jeudi 13 juillet :	Barbecue dansant.
Vendredi 14 juillet :	Jeux traditionnels - tombola gratuite.
Dimanche 10 septembre :	34e Brocante.
Samedi 11 novembre :	Commémoration de l'Armistice de 1918.
Dimanche 12 novembre :	Repas amical avec les Aînés.
Fin décembre :	Fête de Noël à l'école : - livres et friandises offerts par le CCAS et la Commune

Le départ du parcours du coeur

L'Association Foncière a renouvelé son bureau

L'Association Foncière a été constituée en 1983. Elle a pour vocation l'entretien des fossés et des chemins créés lors du remembrement.
Elle est financée par une cotisation à l'hectare que paient tous les propriétaires des terres situées dans le périmètre. Cette redevance s'élève à 12 €uros hors taxes (14,40 €) par hectare tous les 2 ans.

Le 30 juin 2016, l'Association Foncière de Forest a renouvelé son bureau.
Président : SANIEZ Maurice
Vice-Président : DRUESNE Philippe
Secrétaire : RENARD Christophe
Membres titulaires : OBLED Jean-Marie - HENNIAUX Guillaume - PRUVOT Bernard - BARBIEUX Ghislain
Membres suppléants : RAVERDY René - DRUESNE Alain - LEDIEU Loïc - LEDIEU Pascal

Le 11 novembre 1988, les enfants de l'école de Forest vont déposer leurs fleurs au monument aux morts. Ils sont encadrés par Mme VINCENT, directrice et M. PETIT, son adjoint.

Une brocante maintenue

Courant août, le Maire, Denis DUBOIS, Georges BROXER, Dominique CATILLON et Pierre LARDENOIS ont été reçus en sous-préfecture. Lors de cette réunion à laquelle participaient le Secrétaire Général, le Commandant de la Gendarmerie et le Colonel des pompiers, des mesures strictes ont été imposées à la commune afin que la brocante ne soit pas annulée. La remise des clés des véhicules aux organisateurs, la présence d'une société de sécurité privée et la matérialisation des entrées avec des balles de paille ont été les principales directives à mettre en place.

Une réunion s'en est suivie en mairie. Elle a rassemblé les membres du Conseil, du Comité et de nombreux bénévoles. Nos amis agriculteurs, comme les autres années, ont répondu « présents ». Ces mesures ont bien été comprises par les exposants et la population.

Je remercie encore tous ceux et toutes celles qui ont participé activement pour que cette journée soit une vraie réussite malgré le temps maussade de la matinée.

Je remercie également le Président de la Communauté de Communes, Guislain Cambier pour sa présence lors du vernissage de l'exposition sur le « bâti dans l'Avesnois ».

26

LE GARAGE DE FOREST

Etat Civil 2016

Décès :

LEDIEU GUILBERT Renée	89 ans	le 27/01/2016
VANESSE Patrice	52 ans	le 14/04/2016
CAUDMONT BRUY Jeannine	86 ans	le 28/05/2016
BARBIEUX DUGIMONT Paulette	86 ans	le 11/07/2016
BEHAGUE BRIATTE Jeanne	86 ans	le 04/08/2016
DELOGE Aimé	60 ans	le 10/10/2016

Naissances :

DEPREZ Zoé	le 01/01/2016
FAREZ Juilia	le 16/01/2016
COLPIN Thibault	le 29/01/2016
HAUTECOEUR Clovis	le 11/03/2016
FOURMENTRAUX Anaïs	le 03/05/2016
LEGRAND Maeva	le 06/05/2016
RENARD Honorine	le 10/08/2016
RUMIGNY Apolline	le 16/09/2016

Mariages :

DEROISY Walter et ALAVOINE Delphine	le 26/03/2016
DELACOURTE Jacques et TAISSIDRE Eliane	le 30/07/2016
RENAUD Valentin et WAGRET Alexandra	le 17/09/2016

M. Mme DEROISY-ALAVOINE

M. Mme DELACOURTE-TAISSIDRE

M. Mme RENAUD-WAGRET

Tous nos Voeux de Bonheur

Jennifer COUGNEAU et Juilia

Emmanuel DEPREZ, Tiphaine PORÉ et Zoé

Aline LEGRAND et Maeva

Marc RUMIGNY, Ophélie SOUFFLET et Apolline

Anaïs FOURMENTRAUX-BLOTTEAU

Adrien HAUTECOEUR, Chloé FRITSCH et Clovis

Le repas amical du 13 novembre

Les nouveaux participants :
Mme et M. Jean-François CAPPELIEZ - Mme et M. Pascal CARTEGNIE et M. Charles RAVERDY

L'aîné et l'aînée présents :
Marguerite DUPONT née le 28 novembre 1932 (84 ans)
Paul CAPPELLIEZ né le 8 mars 1927 (89 ans)

Les ainés du village :
Odette LEDIEU née HENNIAUX : 100 ans
Gabriel HENNIAUX : 94 ans

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RECENSEMENT
de la population

LE RECENSEMENT EN LIGNE
L'ensemble de la population peut se faire recenser en ligne.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. **L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser**, il leur propose de se faire recenser par Internet, et leur remet la notice où se trouvent les informations nécessaires.

2. Les personnes à recenser se rendent sur **www.le-recensement-et-moi.fr** et cliquent sur « le recensement en ligne, c'est ici ».

3. Elles entrent leur **code d'accès** et **mot de passe**, présents sur la notice remise par l'agent recenseur.

4. **Elles saisissent les informations** concernant la localisation de leur logement, qui figurent également sur la notice.

5. **Elles répondent au questionnaire** en étant guidées.

6. Une fois le questionnaire terminé, elles l'envoient et reçoivent un **accusé de réception** à l'adresse mail qu'elles ont indiquée. L'agent recenseur en est informé par SMS.

Insee & votre commune

QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE ?

Pour les personnes recensées

- Gain de temps : pas de second passage de l'agent recenseur, questionnaires remplis en 15 – 20 mn pour une famille de 4 personnes
- Simplification du remplissage, guide dans le questionnaire, accusé de réception par courriel
- Confidentialité toujours respectée : personne n'a accès au questionnaire en ligne hormis l'Insee

Pour l'agent recenseur

- Un seul passage pour chaque logement
- Réception d'un SMS deux fois par jour pour le suivi des réponses par Internet
- Moins de papier à gérer (uniquement la notice) et à contrôler (absence de rature, signature, présence de tous les documents ...)

Pour la mairie

- Un seul outil convivial et performant, commun à l'Insee et aux mairies, pour faciliter le suivi de la collecte en temps réel
- Gestion facilitée : suivi de la collecte par agent recenseur et à tous niveaux géographiques
- Simplification : récupération de la liste des adresses de la collecte précédente, suppression de l'envoi hebdomadaire des indicateurs
- Moins de papier à gérer, moins de questionnaires à contrôler
- Bénéfice d'image pour la mairie : modernité, économie, développement durable, travail de l'agent recenseur facilité...

Et pour tout le monde

- Moins de papier, plus respectueux de l'environnement
- Moins de manutention à tous les niveaux
- Un recensement moins coûteux

Insee & votre commune

Forest-en-Cambrésis s'engage à limiter l'emploi de produits phytosanitaires, pourquoi pas vous ?

© crédit photos : Noréade et FREDON

pour votre santé

vos ressources en eau

la faune et la flore

UNE OPÉRATION INITIÉE PAR Reconquête de la qualité de l'eau L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

Panneau réalisé dans le cadre de l'Opération de Reconquête de la QUalité de l'Eau (ORQUE) Neuvilly-Solesmes

CONTACT : Mairie de Forest-en-Cambrésis - Tél. 03.27.77.41.04 - email : mairie@forest-cis.fr

FOREST-EN-CAMBRESIS agit pour préserver la qualité de l'eau sur le territoire de l'ORQUE Neuvilly-Solesmes

→ *Notre commune participe à une action collective*

Noréade, la Régie du SIDEN-SIAN*, en charge de l'alimentation en eau de nombreuses communes dans le Solesmois, a lancé depuis 2014 une ORQUE (Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau), visant à protéger les ressources en eau des captages de Neuvilly et de Solesmes. Il s'agit de limiter les pollutions agricoles, et non agricoles (industrielles, artisanales, liées à l'assainissement...).

Un des objectifs de cette opération collective, soutenue financièrement par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, est **de réduire les pollutions liées aux produits phytopharmaceutiques** (désherbants, insecticides, fongicides) en zones non agricoles.

→ *Signature de la charte d'entretien des espaces publics*

En 2015, les 9 communes du territoire **(Beaurain, Bousies, Croix-Caluyau, Fontaine-au-Bois, Forest-en-Cambrésis, Neuvilly, Robersart, Solesmes, Vendegies-au-Bois)** ont signé la charte d'entretien des espaces publics développée par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et le Conseil Régional Nord Pas-de-Calais.

→ *Comment FOREST-EN-CAMBRÉSIS agit ?*

En 2015, la commune a réalisé un diagnostic de ses pratiques d'utilisation des produits phytopharmaceutiques et un plan de désherbage, visant à réduire progressivement l'usage des désherbants dans les espaces publics.

Chaussée Brunehaut

Balayeuse / Désherbeuse

Suite à cette première étape, Forest-en-Cambrésis, en fonction des espaces rencontrés et de leur fréquentation, a choisi d'employer différentes techniques plus respectueuses de l'environnement et, de gérer différemment ses espaces, comme :

- le désherbage manuel,
- le rotofil,
- le mulch (végétaux broyés) pour les massifs arbustifs, pour limiter la pousse d'herbe,
- le balayage des caniveaux : La commune a fait l'acquisition en 2015 d'une balayeuse/désherbeuse avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (50%),
- le ré-enherbement de certains espaces...

Tolérons quelques herbes et apprenons à changer notre regard sur la végétation spontanée...

La présence d'herbes spontanées dans une commune est souvent perçue comme un défaut d'entretien. Elles sont dites mauvaises parce « qu'indésirables ». Pourtant, ces végétaux sont le signe de la biodiversité qui existe en milieu urbanisé. Il s'agit de composer avec la végétation spontanée. L'espace urbain doit être aménagé pour qu'elle puisse trouver sa place et s'y intégrer...

→ *Information : vers une interdiction de l'usage des produits phytosanitaires en ville... et au jardin !*

La Loi Labbé du 6 février 2014 visent à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires pour les usages non agricoles. Elle a été modifiée en 2015 par la loi sur la transition énergétique.

Suite à cette loi, les collectivités locales auront **l'interdiction** d'utiliser des produits phytosanitaires sur les espaces verts, lieux de promenades, forêts, accessibles ou ouverts au public, et voiries (sauf pour des raisons de sécurité), à partir du **1er janvier 2017**. A partir de cette même date, la vente aux particuliers ne se fera plus en libre service en jardinerie, mais derrière un comptoir. A partir du **1er janvier 2019**, les particuliers ne pourront plus acheter et utiliser des produits phytosanitaires pour le jardin.

La protection de la ressource en eau, l'affaire de tous !

* *SIDEN : Syndicat Interdépartemental des Eaux du Nord de la France - SIAN : Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord de la France*

Le jour d'Halloween, les enfants arborent des déguisements terrifiants et sonnent à toutes les portes pour demander des friandises. Les mamans sont mises à contribution pour la préparation des sorcières, de la chauve-souris et de Dracula.

A la fin de l'année scolaire, les membres du Conseil Municipal remettent aux élèves de CM2 un dictionnaire et leur souhaitent beaucoup de réussite dans leurs futures études.

Elèves CM2 de l'école de Forest :

DELGEHIER Lucille
MONIER Manon
BENGHENEM Améra

Elèves de CM2 scolarisés ailleurs :

DIMEGLIO Alessandro
JOLY Esteban
WITAS Perrine
MUSSET Nathan
NIEUVIARTS Félix
THIEULEUX Axel
LEDIEU Hugo

Le présent Bulletin Municipal a été écrit et réalisé par le Maire.
Il a été photocopié et assemblé en Mairie et tiré à 250 exemplaires.